



FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS



**JE SUIS
CHARLIE**

OBJECTION

Bulletin d'information du syndicat UFCM-CGT
des Cheminots de Lille

Professionnellement engagés et socialement responsables

Janvier 2015

Union Fédérale des
Cadres et agents de Maîtrise CGT Cheminots

Syndicat de Lille
37, rue de Tournai 59800 Lille
Tel : 221633 — 03 28 55 76 33

RÉFORME DU SYSTÈME FERROVIAIRE : UNE RÉFORME NON FINANCÉE ET DE CASSE DU SERVICE PUBLIC

Édito

En ce début d'année, notre syndicat UFCM-CGT des cheminots de Lille vous souhaite paix, santé, prospérité, un peu plus de justice sociale également et tous nos vœux pour conquérir et gagner dans nos luttes !

Nous pensons également à toutes les victimes des attentats terroristes ayant commencé le 7 janvier et à leurs familles.

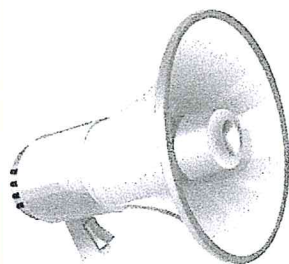
Nous nous joignons au communiqué intitulé « Charlie-berté : libérons l'information », du Syndicat national des journalistes CGT (SNJ CGT), et saluons la mobilisation de masse du rassemblement du dimanche 11 janvier 2015. Nous appelons aussi à une véritable liberté de la presse en nous interrogeant sur la présence, dans le cortège des officiels, de représentants de pays où les médias sont parfois muselés et des journalistes ou syndicalistes régulièrement réprimés et emprisonnés.

Les Charb, Wolinski, Cabu, Honoré, Tignous, Ourrad, Elsa ou Maris n'auraient pas admis qu'on leur impose que ces ennemis de la liberté foulent le pavé parisien et tentent de récupérer l'élan populaire contre la haine et pour la liberté d'informer.

Rappelons qu'en 2014, 118 journalistes et personnels des médias ont trouvé la mort.

En France, le combat contre l'intolérance réside dans l'éducation, l'exercice du sens critique, mais aussi la bonne santé de tous les médias.

P. GUELUY



En juin, les cheminots se sont mobilisés avec la CGT pour une autre réforme ferroviaire que celle qui a été finalement adoptée le 04 août 2014.

Par la loi, le gouvernement avait l'occasion de placer le service public au cœur des enjeux de société. Il pouvait maintenir l'unicité sociale et une production intégrée, tout en respectant les règles européennes. La CGT l'a prouvé par son projet alternatif : la « Voie du Service Public SNCF ». Il pouvait décider d'opérer le désendettement du système ferroviaire. Il ne l'a pas fait.

De fait, les premières conséquences de cette réforme non financée ne se sont pas faites attendre !

Les cheminots en font déjà les frais.

Après un budget 2014 qui comprenait 2500 suppressions d'emplois, G Pépy prévoit d'en détruire encore 2500 pour 2015. Le recours accru à la sous-traitance, notamment à l'Équipement, est clairement affiché.

Ces choix stratégiques engendreront une dégradation sans précédent des conditions de vie et de travail de tous les cheminots et impacteront l'organisation de la production. Ils auront également des conséquences sur nombre de métiers et menacent l'avenir même de certains, en instaurant la polyvalence de plusieurs d'entre eux pour gagner en productivité.

Sont prévus également au programme cette année le gel des salaires et l'abaissement des contingents de notations en qualifications et en niveaux.

Notre régime de santé et de retraite est visé également puisque G Pépy envisage de mettre en place, pour faire passer la pilule, l'intéressement qui ne participe pas à son financement.

Et pourtant de l'argent il y en a !

450 millions d'euros de dividendes versés à l'État en 3 ans,

160 millions d'euros de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi perçus en 2014,

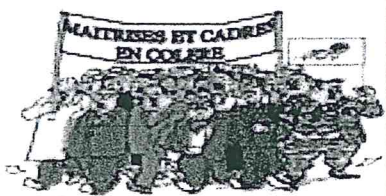
100 millions d'euros de primes individuelles telles que la GIR et la Prime

Autant de preuves que l'argent existe et qu'il serait possible et surtout préférable de procéder à une augmentation générale des salaires pour tous les cheminots.

Les usagers payeront aussi la facture

L'augmentation des tarifs de 2,6% décidée pour 2015 en est un exemple significatif. L'absence de sources nouvelles de financement impacte déjà la qualité du service public rendu aux usagers. Cela se traduit par des fermetures de guichets, de lignes (voire la menace de privatisation de certaines d'entre elles) et de gares (ou la déshumanisation de celles-ci), la suppression des contrôleurs sur certaines circulations, le remplacement de trains par des bus et une profonde remise en cause des fondamentaux de la sécurité ferroviaire.

Ce ne serait que le début d'une grande braderie du service public SNCF, sauf si, ensemble, nous créons les conditions de fortes mobilisations. C'est le sens de la grande manifestation nationale à Paris le 29 janvier 2015 proposée par la fédération CGT des cheminots



Pourquoi la CGT combattra le PROJET DE LOI « MACRON » :

UNE LOI LIBERTICIDE POUR LICENCIER ENCORE PLUS ABUSIVEMENT !

Soumis au Conseil des Ministres en décembre 2014, ce projet de loi pour « l'activité et la croissance » sera présenté au parlement le 26 janvier prochain. De nombreuses dispositions, édictées par le ministre de l'économie, portent sur le droit du travail, et le droit au travail.

D'inspiration très clairement libérale, cette loi « fourre-tout », large et plutôt technique, consiste à inverser l'ordre des priorités : c'est désormais le travail qui est au service de l'économie... Elle englobe aussi bien le travail du dimanche, les professions réglementées, le corps des avocats et les conseils de prud'hommes. En plus de l'assouplissement du droit du travail, ce projet propose aussi une libéralisation des transports, une dépenalisation du délit d'entrave, une réforme de l'épargne salariale, des corrections de la loi ALUR sur le logement... Tout pour « déverrouiller » l'économie au sens patronal !

Les enjeux sociaux, écologiques et sociétaux passent après l'objectif de croissance... pour le capital !

Le projet de loi contient d'abord un volet sur la libéralisation des professions réglementées.

Il concerne les professions juridiques (notaires, greffiers, huissiers, avocats...), les pharmaciens et les gens de mer

Le second volet du projet de loi porte sur le temps de travail.

Un sujet central: le travail du dimanche dans le secteur du commerce, avec le projet de passage de 5 à 12 du nombre d'ouvertures dominicales par an. Des zones touristiques et commerciales déterminées par le Préfet pourraient être autorisées à ouvrir aussi le dimanche. En plus de la flexibilité imposée aux salariés, les majorations accordées en cas de travail le dimanche ou la nuit, ne concerneraient pas les salariés des entreprises de moins de 20.

Mais quelle est la réalité du travail le dimanche ?

Aucun salarié de ce pays ne travaille le dimanche « par volontariat » mais parce que le patron le veut. D'ailleurs, le « volontariat » n'existe pas en droit du travail... L'ouverture généralisée profiterait aux grandes chaînes contre les petits commerces qui en subiraient le contre coup : un récent calcul de la DARES affiche un solde négatif de 30.000 emplois perdus...Le but réel du travail dominical est de remplacer la semaine de 35h par des horaires « à la carte », comme le souhaite le MEDEF.

Le projet de loi contient ensuite un volet sur les transports, avec la privatisation des aéroports de Lyon et de Marseille.

La libéralisation du transport de voyageurs en bus est ainsi prévue, alors que la loi sur la transition énergétique vient d'être adoptée à l'Assemblée.

Le projet contient un volet « simplification » et « sécurisation des employeurs ».

La réforme de l'inspection du travail, réalisée par ordonnance, a pour objectif affiché de remplacer les peines pénales pour délit d'entrave au fonctionnement des IRP par de simples peines financières. Sur les PSE, la loi dite de sécurisation de l'emploi a sécurisé les employeurs puisque les sanctions juridiques ont presque disparu. Dans le même esprit, le gouvernement entend réformer la procédure en prévoyant l'annulation par le Tribunal Administratif du versement d'indemnités par l'employeur pour absence de motif économique (déclaré sans incidence sur la validité du licenciement). Un assouplissement des critères d'ordre des licenciements est également prévu en cas de PSE.

Enfin, le dernier volet porte sur les juridictions sociales.

Le projet de loi met en danger les fondements même de la juridiction prud'homale, en particulier le paritarisme.

Le Conseil des Prud'Hommes (CPH) est un lieu méconnu, dont on n'entend jamais parler sur les chaînes télévisées. C'est une justice paritaire, de proximité, pauvre, longue, lente, en principe orale. Elle est négligée, proscrite, grinçante, et elle n'intéresse aucun média.

« Des tribunaux qui insécurisent les employeurs » : comme Laurence PARISOT et Pierre GATTAZ le persiflent...

Ces tribunaux du travail (élus par tous les salariés) sur lesquels Sarkozy, Fillon, Dati, Larcher, puis Sapin et Rebsamen s'acharnent depuis 10 ans, ont vu leurs prérogatives diminuer : limitation des audiences, délais de saisine raccourcis, suppression de moyens et de temps alloués aux juges, plafonds de réparation des préjudices et ... suppression des élections prud'homales ! Comme si cela ne suffisait pas, le projet Macron a créé un nouvel arsenal pour casser encore plus la « justice des sans-dents ». En effet, il contient des mesures pour mettre en place l'échevinage dans les CPH avec :

- _ La mise en place d'une formation obligatoire des CPH par l'Ecole Nationale de la Magistrature
- _ Un recueil d'obligations déontologiques des conseillers prud'hommes avec tout un arsenal de sanctions disciplinaires. Le projet prévoit notamment qu'un conseiller prud'homme, militant syndical, ne puisse plus prendre la parole au nom de son syndicat ou même distribuer un tract sans risquer la radiation définitive.
- _ Un rôle accru pour le juge départiteur (échevinage déguisé) avec le renforcement des possibilités de renvoyer en départage, et donc de faire appel à un juge professionnel au détriment des juges prud'hommes.

L'ANI du 11 janvier 2013 et la loi qui en est issue devaient « sécuriser l'emploi » ... en assouplissant les licenciements ! Résultat : 250.000 chômeurs en plus !

La déréglementation à la « sauce Macron » frappe tout : l'inspection du travail, la médecine du travail, la justice du travail, le droit pénal du travail, les institutions représentatives du personnel...et même le bulletin de paie qui deviendra opaque !

La médecine du travail a été progressivement usée, déconsidérée, asphyxiée et considérée comme inutile par le MEDEF. Il voudrait bien la voir disparaître totalement, alors qu'elle aurait bien besoin d'être modernisée. Les salariés ont besoin d'une médecine de prévention, et aussi d'un suivi de leurs conditions de travail au sein même de l'entreprise.

La loi Macron n'est même pas « sociale-libérale » comme le prétendent certains : elle est juste libérale et pas du tout sociale !

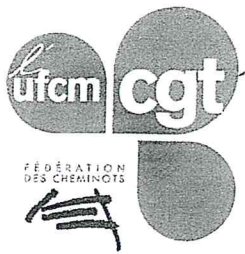
Les médias, dans leur grande soif de communication, en édulcoreront les détails afin de ne pas affoler les salariés. Depuis plusieurs semaines, ils en font une véritable « propagande gouvernementale ». « C'est (...) une loi de transparence, une loi de simplification, une loi pour les exclus du système et des avantages qu'il procure. C'est tout simplement une vraie loi de gauche. » précise le dossier de presse gouvernemental.

Si cette loi est un cadeau au MEDEF, elle est aussi un complément aux 41 milliards de CICE...

Elle sera discutée tout au long de février et mars.

A deux mois des élections cantonales, une poussée syndicale forte aurait des chances d'être entendue par les parlementaires. Encore faut-il que tout le monde s'y mette... maintenant !

⚠ (L'échevinage est un système d'organisation judiciaire par lequel une juridiction de jugement est composée simultanément de juges professionnels (magistrats) et de juges non professionnels.)



RÉFORME DU FERROVIAIRE

Montreuil, le 20 janvier 2015

CHEMINOT(E)S VOLONTAIRES...

D'après la direction de la SNCF, la réforme ferroviaire votée le 4 août dernier doit tout améliorer... sans rien modifier pour les cheminots...

L'UFCM-CGT émet de larges réserves sur cette déclaration.

D'une part, parce qu'il nous faut justement changer notre fonctionnement pour améliorer la qualité du service public ferroviaire et donner aux cadres et agents de maîtrise les moyens d'assurer une production de qualité.

D'autre part, parce que la solution proposée par la direction du GPF prévoit en réalité de tout modifier pour les cheminots en les maintenant hors de tout processus de négociation.

Que constatons-nous ?

Il n'y aura pas de désendettement du système ferroviaire par l'Etat et le financement sera assuré par les seuls cheminots et utilisateurs (voyageurs et chargeurs).

La direction du Groupe Public Ferroviaire (GPF) propose :

- Le gel des salaires en 2015,
- Une réduction drastique des avancements en niveaux,
- La révision de la réglementation du travail par la remise en cause des 35h et la mise en place du forfait jours sans référence horaire (suppression de jours de repos),
- La remise en cause des facilités de circulation,
- L'abandon de relations ferroviaires, le report sur route et la libéralisation des trafics nationaux par autocar,
- La redéfinition des métiers pour tendre à plus de polyvalence et l'absence de reconnaissance des qualifications,
- L'augmentation du recours à la sous-traitance,
- La filialisation des activités lucratives,
- Une augmentation des tarifs très supérieure à l'inflation prévisible.

Ce que propose l'UFCM-CGT !

L'UFCM-CGT exige du gouvernement :

- qu'il désendette le système ferroviaire national et qu'il donne au secteur les moyens financiers de sa modernisation et de son développement,
- qu'il redéfinisse une politique des transports ambitieuse et conforme aux engagements internationaux de réduction d'émission de gaz à effet de serre,
- qu'il redéfinisse démocratiquement, avec l'ensemble des acteurs, les missions de service public ferroviaire,
- qu'il relance une véritable politique industrielle et d'innovation pour la construction ferroviaire.



L'UFCM-CGT revendique auprès de la direction du GPF :

- L'ouverture immédiate de négociations sur les conditions d'organisation de la production ferroviaire, sur l'octroi d'un droit d'intervention et d'alerte sur les situations dangereuses pour les agents de maîtrise et les cadres, sur le contenu des métiers, sur l'amélioration des conditions de travail, ...
- Une augmentation générale des salaires,
- La reconnaissance des qualifications et l'amélioration du déroulement de carrière,
- Le respect de la réglementation du travail en mesurant le travail réel des encadrants (campagne droit à la déconnexion),
- L'amélioration des conditions de circulation en train pour les cheminots du Groupe Public Ferroviaire (GPF), et l'extension des droits aux facilités de circulation à l'ensemble de la population cheminote quelle que soit l'entreprise,
- La réalisation d'un plan de modernisation des dessertes ferroviaires sur l'ensemble du territoire national et le développement des relations transfrontalières,
- La ré-internalisation dans le GPF d'activités ferroviaires (comme SFERIS, STELSIA, MASTERIS, EFFIA, ...).

Nos propositions sont réalistes et indispensables au développement du service public, de l'outil de production dans les chemins de fer, de l'emploi et du maintien des compétences ferroviaires.

Allons donc les chercher, ensemble, Ingénieurs, Cadres, techniciens et Agents de maîtrise, avec l'UFCM-CGT, par LA MANIFESTATION DU 29 JANVIER 2015 A PARIS.

LA CGT APPELLE EGALEMENT LES CHEMINOTS DE L'EQUIPEMENT, du MATERIEL, de la SUGE

A PARTICIPER AUX 3 RASSEMBLEMENTS NATIONAUX A PARTIR DE 10H00

AVANT DE REJOINDRE LA MANIFESTATION

BULLETIN
D'ADHESION



Nord
Pas de Calais



Actifs et retraités

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Fonction : _____
Tél : _____ Courriel : _____ @
Grade : _____ Établissement : _____

ensemble, plus forts
POUR GAGNER

Syndicat UFCM-CGT de Lille
37, rue de Tournai 59800 Lille
Tel : 221633 — 03 28 55 76 33 — ufcm-cgt-lille@wanadoo.fr